Ropraz, le 19 septembre 2026

Conseil Général de Ropraz
P a. Gabriel Liechti
Rte d'Ussières 6
1088 Ropraz
Tél. 079 398 03 62

Lundi 15 juin 2026 à 20h00

Il est 20h01, le Président ouvre la séance.

1. Lecture de l'ordre du jour

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Appel

21 présent-e-s, 5 excusé-e-s, 5 absent-e-s.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation(s) éventuelle(s)

Personne n'est assermenté ce soir.

5. Communications du Président du bureau

S'agissant de la dernière séance de cette législature, le Président M. Gabriel Liechti fait part de son plaisir d'avoir présidé le Conseil Général pendant 4 ans et annonce, pour les personnes qui n'étaient pas présentes à la séance d'assermentation de la législature 2026-2031, qu'il a été réélu pour briguer un nouveau mandat.
Deux décès sont à déplorer dans la commune ; il s'agit de Mme Anne-Catherine Lador et de M. Bernard Rod, pour lesquels nous observons une minute de silence.

6. Communications de la Municipalité

M. Stéphane Porchet

Eau :

Débits des sources :

Jaugeages du mois de mai : Censeire 44 l/min ; La Moille 52 l/min ; Moulin des Vaux 40 l/min. Total disponible : 136 l/min, ce qui veut dire que nous avons perdu 190l/min depuis le mois de mars.

Concernant les 2 premiers programmes d'analyses 2026, nous n'avons pas rencontré de problème. Tout respectait les normes en vigueur.

Nous avons reçu un courrier de l'OFCO (Office fédéral de la consommation) le 29 mai 2026 au sujet du chlorothalonil, nous informant qu'une prise de position de l'OSAV a rejeté le recours de Syngenta Agro, ce qui signifie que l'analyse de la présence de chlorothalonil reste pertinente, donc la valeur maximale reste fixée à 0,1 microgramme par litre. À ce sujet, nous avons eu une analyse surprise de l'OFCO. Nous sommes dans la norme, mais les valeurs devront continuer à être surveillées chaque année.

Travaux de mise en conformité de la source de la Moille : les travaux sont terminés et ont été contrôlés par l'OFCO. Tout est en ordre ; il restera peut-être quelques petits réglages fins à effectuer, mais sinon tout va bien.

Le 50 % des travaux de remplacement de la conduite de la parcelle 424 pour la construction de la villa sont terminés. Je remercie la population pour sa compréhension face aux désagréments qu'a pu causer la coupure d'eau. Ce n'était pas un arrêt simple et, malgré tout, nous n'avons pas eu beaucoup de téléphones à ce sujet. Je n'ai pas encore d'informations à vous communiquer pour la suite des travaux.

Le 26 mai 2026, nous avons eu l'inspection de l'OFCO (comme tous les 4 ans). Il y a quelques mises à jour à effectuer dans le suivi des informations de l'autocontrôle, par exemple quelques modifications dans les intervenants et d'autres ajustements à apporter dans différentes liste de travail, comme le cahier des charges du fontainier qui doit changer de nom.

Du côté des ouvrages, rien de spécial à signaler, sauf pour la Stap du Moulin des Vaux. Nous disposons d'un délai de 3 ans pour effectuer la mise en conformité de celle-ci, que nous devons équiper de deux turbidimètres. Nous devons aussi rénover les filtres UV et les pompes.

AIEJ :

Les travaux « Pully-Montpreveyres AIEJ » touchent à leur fin. La fouille est déjà ouverte et devrait se terminer durant le mois de juillet 2026. Une visite des nouvelles installations est prévue mercredi 17 juin 2026, puisqu'il y a plusieurs changements au sein des intervenants avec l'arrivée de la nouvelle législature.

Pour information, M. Olivier Desmeules fait un essai de trois mois comme surveillant pour l'AIEJ en remplacement de M. Genton, président de l'AIEJ, qui ne peut pas cumuler les deux postes.

Pour les comptes, nous avons un excédent de revenu de CHF 33'212.67 sur l'exercice 2025, qui a été porté au fond de réserve pour la rénovation et l'entretien des installations.

À l'issue de sa présentation, M. Stéphane Porchet prend la parole pour nous lire son discours d'adieu.
M. Stéphane Porchet : Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole ce soir, après 10 ans de Municipalité. Les défis ont été importants, surtout lors de ma première législature. On m'avait pourtant dit que ce serait un travail tranquille. Cette expérience m'a néanmoins permis de mettre en valeur mon brevet fédéral de fontainier. En effet, c'est bien dans une petite commune qu'on peut réellement exploiter ce titre.
S'engager pour la cause publique m'a demandé du temps et de l'énergie, mais j'ai toujours été soutenu par mes collègues et je les en remercie. J'en profite aussi pour remercier ma femme et mes fils, qui m'ont eux aussi bien soutenu.
Je souhaite encore une très bonne législature 2026-2031 à mes collègues, à mon successeur, M. Yvan Cadoux et à tous les membres du Conseil.

M. Gabriel Liechti : Merci à M. Stéphane Porchet pour son travail et bienvenue à M. Yvan Cadoux, présent ce soir comme observateur, qui va remplacer M. Stéphane Porchet au sein de la Municipalité.

M. Martin Rod

Pacom :
Nous avons envoyé une première version au Canton et nous espérons une réponse pour cet été 2026. Pour rappel, nous avions rencontré Mme Christelle Luisier-Brodard en demandant une concession. Nous avons pu changer ce que nous voulions et nous verrons si ça passe. Le Canton voulait créer, dans la zone industrielle, une « mini-zone » qui ne comporterait que le bâtiment de la tour. Seulement, ils ne voulaient pas qu'elle dépasse trois étages, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. Nous leur avons proposé d'inclure le bâtiment entier et attendons leur réponse.

Colonie :
Les travaux sont en cours. Les pieux ont été posés et ont l'air d'être solides. La creuse de la cave a débuté aujourd'hui, lundi 15 juin 2026.

Collège :
La Poste a définitivement quitté les locaux. Mme Pauline Henry en est la nouvelle locataire et je vous laisserai lui poser vos questions directement, le cas échéant.

Mme Jördis Tietje-Girault

Routes :
La suite par rapport au Postulat du Conseil du 9 décembre 2024, concernant l'abaissement de la vitesse maximale à Ussières : Nous avons rencontré à nouveau la voyère des routes, Mme Baumgartner, en présence d'une délégation de la DGMR, comprenant notamment l'inspecteur de la signalisation, M.Gonçalves, ainsi que le chargé de sécurité pour l'entretien du réseau routier, M. Pucci. Le canton maintien sa décision de ne pas abaisser la limitation de la vitesse à cet endroit dans la configuration actuelle. En revanche, un réaménagement du secteur pourrait ouvrir la possibilité d'une modification de la vitesse maximale autorisée. À la suite de notre rencontre, un projet nous a été proposé. Celui-ci nous paraît disproportionné et, par conséquent, inacceptable.

Lors d'une nouvelle rencontre avec Mme Baumgartner, celle-ci a proposé d'étudier un autre projet reposant sur la mise en place d'une aide à la traversée pour les piétons, sans abaissement de la vitesse. La Municipalité examinera cette proposition, qui nécessitera le mandat d'un bureau d'études.

Travaux :
Les travaux de traitement des nombreuses fissures présentes sur les routes communales sont prévus au mois de juillet 2026 et devraient durer entre quatre et cinq jours. À priori, ces interventions ne nécessiteront pas la fermeture des routes. Toutefois, en cas de perturbations ponctuelles, la Municipalité vous remercie par avance de votre compréhension.

Radar :
Le radar pédagogique situé sur la route de Bourg-Dessous est tombé en panne et l'entreprise en charge de son entretien nous a informés qu'une réparation n'était pas possible. Nous avons décidé, pour le moment, de ne pas le remplacer.
Par ailleurs, les potelets installés dans la montée contribuent à renforcer la sécurité à cet endroit.

Éclairage public :
Les quatre lampadaires autonomes commandés en 2025 ont été installés sur la route de la Chapelle et la route de Bourg-Dessous. Afin de préserver la biodiversité, leur intensité est réduite à 30% entre 23h00 et 5h00 du matin.

Mobilité :
La consultation relative aux horaires des transports publics pour 2027 est terminée. Le projet d'horaire, qui entrera en vigueur le 13 décembre 2026, ne prévoit aucun changement pour les lignes 10.366 et 10.362. Par mesure de précaution, il est toutefois recommandé de vérifier les horaires en temps utile. La fréquentation de la ligne 10.366, qui dessert le centre de Ropraz, est passée en dessous du seuil minimal d'autofinancement fixé par le Canton. Cette situation n'entraîne aucune conséquence immédiate. En revanche, si elle devait perdurer, Car Postal pourrait être amené à prendre certaines mesures.

PECC (Plan Energie et climat communal) :
Le 28 avril 2026, la Commune de Ropraz est arrivée au terme de quatre années du PECC. Afin de finaliser ou d'approfondir certaines mesures, la Municipalité a sollicité une prolongation d'une année. Le Canton a accepté de prendre en charge 50% des frais du mandataire pour cette cinquième année.

Deux événements sont à annoncer :

- Dans le cadre du PECC et de la promotion de la biodiversité, la commune offre aux habitantes et habitants une activité en présence d'une biologiste le samedi 22 août 2026. La Municipalité invite la population à une excursion d'une durée d'une heure et demie à Ropraz, afin de découvrir les plantes exotiques envahissantes présentes sur notre territoire. Cette manifestations sera suivie d'une collation. Un article comprenant les modalités d'inscription à cet événement, ouverte jusqu'au 15 juillet 2026, sera publié dans le prochain journal de Ropraz du 25 juin 2026.

- « Cyclomania » : La commune participera au défi cycliste de la région Jorat-Oron-Lavaux organisé dans le cadre du défi national, du 1er au 30 septembre 2026, ensemble avec les communes de Forel, Jorat-Mézières, Oron, Savigny et Servion. Une présentation de ce défi, accompagnée d'informations complémentaires, paraîtra dans la prochaine édition du journal communal.

Culture :
La Fondation l'Estrée présente actuellement, et jusqu'au 26 juillet 2026, l'exposition intitulée "Origine(s)", réunissant les œuvres de deux artistes : les peintures de Henry Butty et les céramiques de Giovanna Butty Croce.
Le 11 juillet 2026, l'Estrée organisera, en présence des deux artistes, un atelier ludique consacré aux arts pour les enfants de 4 à 12 ans. La participation est de CHF 15 par enfant pour le matériel. Tous ces événements seront annoncés dans le prochain journal de Ropraz, qui devrait se trouver dans vos boîtes aux lettres d'ici la fin du mois de juin 2026.

Le Journal de Ropraz :
Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui contribuent à notre journal en proposant des articles variés et intéressants.

M. Jérôme Porchet

Cimetière :
Les cendres de M. Bernard Rod ont été déposées le 20 mai 2026 au cimetière de Ropraz.

Cultes :
Le 10 mars 2026 a eu lieu l'assemblée de paroisse du printemps. Les comptes 2025 sont bouclés avec un bénéfice d'environ CHF8'600.00. La refonte de paroisse dans Eglise 29 se dessine. Pour rappel, le but est de passer de 85 paroisses à un nombre compris entre 25 et 30. À la suite de l'assemblée d'automne, la fusion des paroisses du Jorat, d'Oron Palézieux et de Savigny-Forel (Lx) a été approuvée en consultation par les différents Conseil de paroisse à une très forte majorité. Finalement, c'est le Synode qui validera les nouvelles frontières des paroisses cet automne. Après cela, les conventions entre les communes et la nouvelle paroisse devront être discutées.
L'Assemblée générale de EL GIRE s'est tenue le 8 mai 2026. En 2025, 277 pèlerins ont été hébergés au gîte, contre 211 en 2024. Les travaux d'agrandissement du gîte, qui ont débuté en août 2025, sont achevés. Le nouveau gîte a ouvert ses portes aux pèlerins au début du mois de juin 2026. Il y a désormais 8 places, contre 4 avant. Des sanitaires sont à disposition et des repas sont servis. L'inauguration aura lieu durant les journées européennes du patrimoine les 12 et 13 septembre 2026. La partie officielle se tiendra le samedi 12 septembre 2026 à 14h30 (plus d'informations sur le site de la commune).

Déchets :

L'assemblée des communes actionnaires s'est déroulée à la SATOM le 11 mars 2026. On nous a annoncé que, à cause du manque de lieux de décharge pour les mâchefers, les prix ont explosé. Le durcissement des normes légales en matière de pollution oblige la SATOM à investir de gros montants dans de nouvelles infrastructures. Il résulte de tout cela une très forte augmentation des tarifs pour le traitement des déchets au 1 er janvier 2027. Ordures ménagères : de 110.- / t en 2026 à 150.- /t en 2027. Pour les encombrants, de 110.-/t en 2026 à 170.-/t en 2027. Cela entraînera nécessairement une répercussion sur les taxes. De plus, La SATOM devra investir environ 470 millions d'ici 2035 – la plus grosse dépense étant pour le remplacement d'un des deux fours, pour plus de CHF 250 millions.

L'assemblée générale de la SATOM a eu lieu le 11 juin 2026 à Monthey. Le Changement des statuts limitant le nombre de membres du Conseil d'administration qui ne sont pas des élus politiques en exercice de fonction a été adopté. La création d'une société séparée pour le chauffage à distance a été avalisée, elle s'appelle SATOCAD (CAD = chauffage à distance). Cette société fille reste entièrement aux mains de SATOM. La Satom a perdu son recours contre son imposition : elle devra bien payer un impôt pour les années 2015 à 2025, dont le total s'élève à CHF 14.6 millions pour la période 2015-2018 (CHF 2.7 millions ont déjà été payés). Pour la partie 2019-2025 (11.9 millions) les impôts ont été payés pour éviter les intérêts compensatoires, mais ont été contestés. La SATOM voudrait faire reconnaître que la partie monopolistique de revalorisation des déchets ne puisse être taxée.

ASIJ :

Il y a eu deux assemblées intercommunales depuis le début de l'année 2026.

Le 1 er avril 2026, trois préavis ont été voté et adoptés :

- Préavis, 01/26 – Demande de crédit de CHF 502'000.- TTC pour la rénovation de trois salles de classe de sciences ainsi qu'une salle de préparation au collège du Raffort à Jorat-Mézières.
- Préavis, 02/26 – Demande de crédit de CHF 221'600.00 pour financer la réfection des fenêtres de l'aile 91 et l'escalier de secours de l'aile C du Collège du Raffort à Mézières, commune de Jorat-Mézières.
- Préavis, 03/26 – Demande de crédit de CHF 148'097.00 pour financer le renouvellement de luminaires du Collège du Raffort à Mézières, commune de Jorat Mézières.

Le 10 juin 2026, deux préavis ont été soumis et adoptés par le Conseil intercommunal :

- Préavis, 04/26 – Compte 2025 et rapport de gestion ont été soumis au Conseil intercommunal est approuvé.
- Préavis, 05/26 – Modification des statuts de l'ASIJ – Article 32 « Ressources et frais »

Pour ce dernier, la modification des statuts sera soumise au Législatif de chaque commune membre de l'ASIJ. Pour rappel, cela concerne la rétrocession à l'ASIJ par les communes bénéficiaires du volet « élève pondérés » de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, la NPIV.

Comptes 2025 : avec CHF 8'927'571.37, le montant à la charge des communes de l'ASIJ est inférieur de CHF 627'918.63 à celui budgété. (CHF 9'555'490.00). Pour Ropraz, cela représente CHF 348'293.62 au total, soit CHF 4'582.81 par élève, pour 76 élèves, ce qui reste stable.

- Transports : prestataire pour 2026 -2031. HelvéCie a remporté l'appel d'offre. L'ASIJ a signé un contrat pour les transports d'une durée de 5 ans + renouvellement possible de 3 fois 1 ans, selon les nouvelles dispositions légales, si nous sommes toujours satisfaits de leurs prestations.
- Incivilités des élèves dans le village de Mézières : une table ronde a eu lieu avec les différents acteurs et des pistes vont être explorées (local pour les jeunes, aménagement du préau, éducateur de rue, etc.). Il faut également prendre en compte un changement d'horaire pour la fin des cours du secondaire, qui séparera le flux des élèves dès la rentrée d'août 2026. Lors du Conseil intercommunal du 1er avril 2026, un postulat a été déposé afin de prendre en compte l'école à journée continue pour les 9-10-11ème années et étudier un aménagement agréable pour le préau du collège et que cette journée continue soit élargie à l'ensemble de l'EPS du Jorat dans les réflexions pour ce problème d'incivilité.
Une classe de Ropraz sera utilisée dès la rentrée 2026-2027 pour une classe HP (haut potentiel). Il nous reste une salle à disposition de l'ASIJ. La classe du rez-de-chaussée étant louée, c'est la salle du Conseil qui pourrait être utilisée, mais ce n'est pas prévu qu'elle le soit pour l'instant.

ARBV/COREB :

Le 27 mai 2026 a eu lieu l'AG de printemps de ces deux associations. En ce qui concerne l'ARBV, nous avons eu confirmation que la part pour financer le périmètre de gestion des déchets de la Broye (PGDB) passera de 10% à 20% de la ristourne sur le verre. Ropraz sera, avec la commune de Chevroux, vérificatrice des comptes pour l'exercice 2026.
Pour la COREB, les finances sont stables et les cotisations restent à CHF 8.50 par habitant.

SPORT :

Le rapport final de l'étude pilote sur les infrastructures sportive de la région a été publié en janvier 2026. 70 sites ont été identifiés, 6 sites pour des terrains de foot, 12 sites pour des salles de Gymnastique, piscines ou patinoires (tout cela sur 5 communes). Il n'y a pas eu de contrôle de la légalité pour l'utilisation de ces parcelles. Le reste des démarches sont de la responsabilité des communes, mais les besoins étant connus du canton, les futures démarches en seront certainement facilitées.

FCJM :

L'assemblée générale s'est tenue le 18 mars 2026 et une augmentation des cotisations a été décidée durant celle-ci.
La séance annuelle entre les communes a eu lieu le 5 mai 2026 pour discuter du financement des infrastructures et, plus particulièrement, de l'extension des vestiaires du terrain de Mézières. La Municipalité de Ropraz a confirmé son choix de passer ce montant au budget et que celui-ci était déjà prévu au budget 2026. La dernière projection faite par la commune de Jorat-Mézières et le FCJM pour cette extension donne coût total de CHF 1'330'000.00 et d'un montant de CHF 900'000.00 à charge des communes. Cela représente un montant de CHF 57'226.05 pour Ropraz, soit environ CHF 4'000.00 annuels à notre charge. Ce montant n'est pas fixé, car il doit être pris en compte les versements uniques des autres communes pour faire le calcul. Il n'est pas impossible que la commune boursière de Jorat-Mézières revienne vers les deux seules communes qui ont décidé de passer par le budget plutôt que de faire un versement unique.

Télécommunications :
Renseignement pris auprès d'Axians ce mois de juin 2026 sur l'évolution des travaux de l'extension FTTH pour notre commune. Il nous a été annoncé que, pour des raisons budgétaires, les travaux ont été reportés d'un an et leur fin est maintenant prévue pour décembre 2027. Swisscom aurait dû nous en avertir.

M. Simon Gilliéron : Concernant les potentielles infrastructures sportives, est-ce que quelque chose concerne la commune de Ropraz ?
M. Jérôme Porchet : Non. Les communes qui ont été identifiées sont plutôt Oron, Mézières et Puidoux. Nous avons tout de même identifié le terrain de pétanque.

M. Daniel Henry

Forêts – Martelage :
Le martelage des coupes de bois pour l'hiver 2026–2027 aura lieu le jeudi 20 août 2026.

Forêts – Pont de la Bressonne :
À la suite d'une première offre d'un montant de CHF 80'000.00 pour la réfection du pont de la Bressonne, il a été décidé de solliciter une contre-offre. Un rendez-vous a été fixé avec notre garde forestier, M. Marc Rod, ainsi qu'avec M. Pierre Jordan, Municipal de Jorat-Mézières, afin d'étudier ce projet, compte tenu de l'importance des travaux envisagés.

Epuration – EMB
À la suite d'une remarque formulée par la Commission de gestion dans son rapport concernant le manque de précisions dans le rapport de gestion 2025 sur le projet de la STEP de Lucens, je tiens à préciser que les travaux avancent conformément au calendrier prévu et que les coûts demeurent en adéquation avec les devis établis. J'espère pouvoir vous transmettre davantage d'informations lors de la prochaine séance du Conseil général.

Administration – Dates à retenir
La sortie des Aîné-e-s se déroulera le jeudi 27 août 2026.

Finances
Je tiens à adresser mes sincères remerciements à notre boursière pour la tenue de la comptabilité communale ainsi que pour le travail réalisé dans la préparation du cahier des comptes 2025. Les commentaires détaillés qui l'accompagnent en facilitent grandement la compréhension et la lecture.

M. Grégory Ruch : Concernant la passerelle, est-ce que vous avez étudié la possibilité d'avoir recours au travail de tigistes ?
M. Daniel Henry : On s'est renseigné, mais la possibilité d'employer des tigistes est exclue, parce qu'il faudrait des moyens de sécurité trop important pour qu'ils réalisent le travail, mais nous avons évoqué la possibilité d'engager l'armée. Il est également possible de toucher des subventions pour soulager le coût de ces travaux. Nous étudions toutes les options.

---

7. Préavis 01/2026 – Rapport de gestion 2025

M. Grégory Ruch, président et rapporteur de la Commission de gestion, donne la lecture du rapport.
Le rapport et le préavis concordent.
Le préavis 01/2026 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 02/2026 – Comptes 2025

M. Grégory Ruch, président et rapporteur de la Commission de gestion, donne la lecture du rapport.
Le rapport et le préavis concordent.
Le préavis 02/2026 est accepté à l'unanimité.

M. Martin Rod : En ce qui concerne l'abattoir, nous faisons tout notre possible pour gérer le montant des charges. Nous sommes un peu tributaires des visites sanitaires, qui sont fréquentes.

9. Préavis 03/2026 – Adaptation du bilan pour le passage du MCH2

M. Grégory Ruch, président et rapporteur de la Commission de gestion, donne la lecture du rapport.
Le rapport et le préavis concordent.
Le préavis 03/2026 est accepté à l'unanimité.

10.Nominations statutaires

M. Gabriel Liechti : Puisqu'il s'agit de la dernière séance de la législature en cours, il n'y a pas de nominations statutaires. Nous pouvons donc passer directement au point suivant.

11.Divers et propositions individuelles

M. Daniel Henry : Le 3 octobre 2026 aura lieu la journée des jeunes. En outre, Mesdames et Messieurs membres du Conseil, je tiens à vous remercier pour l'acceptation des trois préavis soumis au vote. C'est toujours un soulagement pour nous, Municipalité, quand cela se passe ainsi.
Ensuite, j'ai un message pour notre collègue M. Stéphane Porchet. Au nom de la Municipalité, du Conseil général de Ropraz et des habitantes et habitants de la commune, je tiens à t'exprimer notre plus profonde gratitude, au moment où tu termines ton mandat. Durant ces dix années passées au sein de l'exécutif, tu t'es investi sans compter pour le bien de notre collectivité. Ton engagement dans tes dicastères, et tout spécialement ton engagement au service des eaux, a permis de faire avancer de nombreux projets. C'est une page importante qui se tourne, mais sache que ton travail laissera une trace durable dans le village. Nous te remercions chaleureusement pour ces années de collaboration riches et fructueuses et te souhaitons le meilleur pour l'avenir, tant sur le plan professionnel que personnel.

M. Gabriel Liechti : J'annonce encore quelques dates : le 26 octobre 2026 et le 7 décembre 2026 auront lieu les prochaines séances du conseil.
Encore une communication par rapport à la sortie du Conseil : nous n'avons pas encore fixé de date, mais nous aimerions que cela se fasse cette année, certainement en automne.

M. Simon Gilliéron : Les personnes qui n'étaient pas là lors de l'assermentation ne recevront pas de communication pour cette fin d'année. Je pense qu'il est aussi important de rappeler qu'elles devront être assermentées lors d'une prochaine séance.
Je voulais encore notifier qu'une habitante du village, Mme Alves, a organisé un marché d'artisans il y a quelques semaines. J'y ai participé en tant que commerçant et je l'ai encouragée à maintenir cela l'année prochaine. J'invite par ailleurs les habitant-e-s à venir en tant que visiteur-euse-s et/ou exposant-e-s l'année prochaine.
M. Daniel Henry : Je tiens à préciser que l'évènement a été soutenu par la Municipalité et que cela a été, comme l'a dit M. Simon Gilliéron, une réussite.

Il est 21h04, le Président lève l'assemblée.

Le Président

Gabriel Liechti

CONSEIL GÉNÉRAL DE ROPRAZ
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire

Julien Leyvraz